

CONVENTION D'HONORAIRES

ENTRE :

M.....né(e) le..... à.....

Adresse.....

Ville et code postal.....

Téléphone et mail.....

D'une part

ET

Maître

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

M.....a confié à Maître.....la défense de ses intérêts dans le litige l'opposant à.....devant.....

Il est convenu que M.....s'acquittera en tout état de cause, hors toute référence à la teneur de la décision à intervenir, d'un honoraire de base de € hors taxes, augmenté de la TVA au taux légal en vigueur, pour couvrir les honoraires et frais de gestion incompressibles du dossier étant précisé que les débours divers (principalement d'huissier, d'hypothèques ou de greffe du Tribunal de Commerce) seront comptés à part, de même que les dépens taxés lorsque la nature de la procédure permet à l'avocat de les recouvrer.

Il est précisé que l'honoraire de base précité couvre exclusivement les diligences devant être effectuées dans le cadre de l'instance pendante devant le

Un premier appel de provision sera effectué à l'ouverture du dossier et les suivants au regard de l'évolution de la procédure.

Le solde des honoraires devra être impérativement acquitté 20 jours avant l'audience de plaidoirie ou la clôture du dossier pour les procédures concernées par le circuit de la mise en état.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

En double exemplaire à

Maître

M

(Chaque signature doit être précédée de la mention manuscrite : « LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD »).